

ETAT DE RESULTATS PISTE

Établir un état par discipline

A transmettre dans les 48 heures qui suivent l'épreuve pour **HOMOLOGATION** aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTRÔLE MEDICAL OUI NON

Date de l'épreuve :

Titre de l'épreuve :

Comité régional :

Lieu de l'épreuve :

Nom de l'organisateur :

Catégorie (ou genre) :

Discipline :

LE COLLEGE DES ARBITRES

	NOM - Prénom	Comité Régional	QUALIFICATION
Président du Jury			
Le juge arbitre			
Arbitre			
Arbitre			
Arbitre			
Juge à l'arrivée			
Le starter			
Chronométreur			
Chronométreur			
Chronométreur			

AVIS IMPORTANT :

- Cet état de résultats entièrement rempli doit être adressé obligatoirement au Président du Comité régional dont dépend l'organisateur.

- Il est envoyé ensuite au Secrétariat de la FFC pour homologation des épreuves nationales ou internationales figurant au programme de la réunion.

DÉCISIONS PRISES PAR LE JURY DES ARBITRES			
NOM - PRÉNOM	N° DE LICENCE	PÉNALITÉ	MOTIF
COUREURS ACCIDENTÉS			

Les soussignés, Arbitres de la course et Juge à l'arrivée certifient la sincérité des résultats mentionnés au tableau ci-contre et déclarent que les coureurs ont pris le départ au nombre de :

Nombre d'engagés :

A,

Le,

Signature des 3 arbitres

signature du juge à l'arrivée

Signature du chronométrateur